

Base de tarification mensuelle
Comparaison des moyennes mensuelles de la base de tarification
(000 \$)

No de ligne	Description	Écart	Budget 2014	5/7-2014	Budget 2015	Écart
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
		(3)-(2)				(4)-(3)
1	<u>Immobilisations</u>					
2	Valeur historique	3 821	3 272 014	3 275 835	3 391 187	115 352
3	Amortissement cumulé	<u>(1 922)</u>	<u>(1 654 022)</u>	<u>(1 655 944)</u>	<u>(1 729 766)</u>	<u>(73 822)</u>
4	Valeur nette (a)	1 899	1 617 991	1 619 890	1 661 420	41 530 (a)
5	<u>Contributions</u>					
6	Valeur historique	0	(423 631)	(423 631)	(423 631)	0
7	Amortissement cumulé	<u>1</u>	<u>372 461</u>	<u>372 462</u>	<u>375 679</u>	<u>3 218</u>
8	Valeur nette	1	(51 170)	(51 169)	(47 951)	3 218 (b)
9	Total des immobilisations	<u>1 900</u>	<u>1 566 821</u>	<u>1 568 721</u>	<u>1 613 469</u>	<u>44 748</u>
10	<u>Fonds de roulement</u>					
11	Encaisse	(284)	19 546	19 262	21 449	2 187 (c)
12	Matériaux et inventaires de gaz (d)	<u>(6 031)</u>	<u>69 657</u>	<u>63 627</u>	<u>66 680</u>	<u>3 053</u> (d)
13	Total du fonds de roulement	(6 314)	89 203	82 889	88 129	5 240
14	<u>Coûts non amortis</u>					
15	Frais reliés à la dette	100	4 959	5 058	4 651	(407)
16	Frais reliés à l'expansion	(0)	3	3	0	(3)
17	Programmes commerciaux	(738)	107 190	106 452	104 190	(2 262) (e)
18	Actifs Intangibles - Développements informatiques (f)	(1 540)	37 927	36 388	35 824	(564)
19	Frais reliés au coût du gaz (g)	(3 775)	29 383	25 609	27 511	1 902 (g)
20	Cotisations d'impôts	0	289	289	13	(276)
21	Indemnités de départ	(0)	937	936	1 674	738
22	Frais alloués aux intervenants	(0)	563	563	968	405
23	Actifs intangibles - Brevets	(0)	34	34	28	(6)
24	Redevances à la Régie	0	331	331	(331)	(662)
25	PGEÉ - Dépenses et subventions	(0)	322	322	329	7
26	Incitatif à l'atteinte du PGEÉ	(0)	2 148	2 148	536	(1 612) (h)
27	Provision auto-assurance	(0)	(57)	(57)	119	176
28	Trop-perçu	0	(3 851)	(3 851)	2 441	6 293 (i)
29	Bonification	0	0	0	1 605	1 605 (j)
30	Récupération écart de revenus	0	11 335	11 335	5 439	(5 896) (k)
31	Récupération écart de revenus fonds vert	0	(853)	(853)	(24)	829
32	Fonds vert annuel (Équilibre revenus et dépenses)	1	(3 644)	(3 642)	(380)	3 263 (l)
33	Quote-part MFNF (anciennement AEE)	(1)	705	704	54	(650)
34	Gain / Perte sur disposition d'actifs	0	(154)	(153)	9	163
35	Vacances à payer	(1)	6 095	6 094	4 353	(1 741) (m)
36	Récupération nivellement gaz perdu	(0)	957	957	2 769	1 811 (n)
37	Récup. des cptes de stabilisation tarifaire - Température	(0)	54 122	54 122	45 119	(9 004) (o)
38	Récup. des cptes de stabilisation tarifaire - Intérêts	<u>(0)</u>	<u>(1 712)</u>	<u>(1 712)</u>	<u>(1 237)</u>	<u>475</u>
39	Total des coûts non amortis	(5 955)	247 031	241 077	235 662	(5 415)
40	Sous-total	<u>(10 368)</u>	<u>1 903 056</u>	<u>1 892 687</u>	<u>1 937 260</u>	<u>44 574</u>
41	Provision - Auto-assurance	495	(1 087)	(593)	(717)	(124)
42	TOTAL DE LA BASE DE TARIFICATION	<u>(9 874)</u>	<u>1 901 969</u>	<u>1 892 093</u>	<u>1 936 543</u>	<u>44 450</u>

Base de tarification mensuelle
Explication des variations des moyennes mensuelles
de la base de tarification

		(000 \$)																										
(a)	1 899		Cet écart s'explique principalement par une augmentation des investissements anticipés en 2014.																									
	41 530		Cet écart s'explique principalement par l'évolution à la hausse du solde d'ouverture ainsi qu'à l'évolution moyenne des additions et des amortissements de l'année.																									
(b)	3 218		Cet écart s'explique par l'amortissement des contributions en 2015.																									
(c)	2 187		Cet écart s'explique principalement par la mise à jour des différentes composantes de l'analyse de fonds de roulement, plus particulièrement en ce qui concerne l'intégration, en 2015, des achats de droits SPEDE dans l'étude lead-lag. L'effet du SPEDE se traduit par une augmentation des besoins en fonds de roulement.																									
(d)	(6 031)		Cet écart s'explique par la répartition différente des volumes d'inventaire au 1 ^{er} octobre 2013 entre le gaz de réseau et le gaz à zéro (achats ventes sans transfert de propriété). En effet, en date d'ouverture, les volumes d'inventaire de gaz de réseau, valorisés au wacog, se sont avérés moins élevés que prévu, alors qu'à l'inverse les volumes d'inventaire de gaz à zéro, qui n'ont aucune valeur monétaire, ont été plus élevés que prévu.																									
	3 053		Cet écart s'explique par une hausse du prix de l'inventaire de transport partiellement compensée par une baisse du prix de la molécule de l'inventaire en gaz de réseau dans le budget 2015.																									
(e)	(2 262)		Cet écart s'explique par (i) une baisse des additions et par (ii) le solde d'ouverture au 1 ^{er} octobre 2014 du budget 2015 inférieur au solde d'ouverture de l'exercice 2014.																									
(f)	(1 540)		Cet écart s'explique principalement par un calendrier de réalisation plus tardif au 5/7 2014 par rapport au budget 2014, ce qui a un effet à la baisse sur le solde moyen du 5/7 2014, ainsi que par la baisse du solde d'ouverture réel au 1 ^{er} octobre 2013.																									
(g)	(3 775)		Cet écart s'explique principalement par la diminution du compte de frais reportés de dévaluation d'inventaire de fourniture compensée par l'augmentation du compte de frais reportés de dévaluation d'inventaire de transport.																									
	1 902		Cet écart s'explique principalement par l'augmentation des frais d'équilibrage transférés de la fourniture en 2015 compensée par la diminution du compte de frais reportés de dévaluation d'inventaire de transport.																									
(h)	(1 612)		Cet écart est attribuable à la baisse de l'incitatif au PGEÉ qui est passé de 4 M\$ en 2012 (amorti en 2014) à 1 M\$ en 2013 (amorti en 2015).																									
(i)	6 293		Cet écart reflète la variation du manque à gagner de 4,9 M\$ de l'exercice 2013 par rapport au trop-perçu de l'exercice 2012 de 7,7 M\$ (montant incluant les intérêts capitalisés sur les soldes hors base).																									
(j)	1 605		Cet écart reflète l'effet ponctuel de la récupération en 2015 de la bonification réalisée aux services de transport et d'équilibrage au cours de l'exercice 2013.																									
(k)	(5 896)		Cet écart résulte du fait que les montants imputés au CFR-application tardive de la grille ont été beaucoup moins importants en 2014 (récupérés en 2015) qu'en 2013 (récupérés en 2014). Cette baisse résulte de l'application de tarifs provisoires du 1 ^{er} décembre 2013 au 31 mai 2014, réduisant ainsi les écarts de facturation par rapport aux tarifs finaux en vigueur à compter du 1 ^{er} juin 2014. Le tableau suivant présente les soldes de ces comptes de frais reportés ainsi que leur effet en termes de variation sur la base de tarification en moyenne 13 soldes.																									
			<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th align="center">5/7 2014 - Application tardive 2013</th> <th align="center">Cause 2015 - Application tardive 2014</th> <th align="center">Écart</th> <th align="center">Impact CFR moyenne 13 solde</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Transport</td> <td align="right">(32,29)</td> <td align="center">-</td> <td align="right">32,29</td> <td align="right">16,15</td> </tr> <tr> <td>Équilibrage</td> <td align="right">28,34</td> <td align="center">-</td> <td align="right">(28,34)</td> <td align="right">(14,17)</td> </tr> <tr> <td>Distribution</td> <td align="right">26,61</td> <td align="right">10,88</td> <td align="right">(15,73)</td> <td align="right">(7,87)</td> </tr> <tr> <td></td> <td align="right">22,65</td> <td align="right">10,88</td> <td align="right">(11,77)</td> <td align="right">(5,89)</td> </tr> </tbody> </table>		5/7 2014 - Application tardive 2013	Cause 2015 - Application tardive 2014	Écart	Impact CFR moyenne 13 solde	Transport	(32,29)	-	32,29	16,15	Équilibrage	28,34	-	(28,34)	(14,17)	Distribution	26,61	10,88	(15,73)	(7,87)		22,65	10,88	(11,77)	(5,89)
	5/7 2014 - Application tardive 2013	Cause 2015 - Application tardive 2014	Écart	Impact CFR moyenne 13 solde																								
Transport	(32,29)	-	32,29	16,15																								
Équilibrage	28,34	-	(28,34)	(14,17)																								
Distribution	26,61	10,88	(15,73)	(7,87)																								
	22,65	10,88	(11,77)	(5,89)																								
(l)	3 263		À partir du 1 ^{er} janvier 2015, les clients de Gaz Métro seront assujettis au SPEDE. Ce faisant les soldes résiduels des comptes de frais reportés relatifs au Fonds vert annuel au 30 septembre 2014 seront complètement amortis durant le premier trimestre de l'exercice 2015.																									
(m)	(1 741)		Conformément à la décision D-2012-077, ce compte de frais reportés correspond à la contrepartie du solde de la provision de vacances à payer au 30 septembre 2012 qui est entré dans la base de tarification au 1 ^{er} octobre 2012 et est amorti sur une période de 5 ans. La variation est expliquée par l'amortissement de l'exercice 2015.																									
(n)	1 811		Cet écart s'explique par le nivellement du gaz perdu de l'exercice 2013 plus élevé que le nivellement de l'exercice 2012.																									
(o)	(9 004)		Cet écart reflète la décroissance des soldes de comptes de stabilisation résultant de la progression de l'amortissement entre 2014 et 2015. Cet effet est toutefois partiellement compensé par l'intégration à la base de tarification, en 2015, du compte de stabilisation de l'exercice 2013 dont le solde est débiteur.																									